

**PRESTATION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES
LOCAUX DU LYCEE BLAISE PASCAL**

**REGLEMENT DE
CONSULTATION(RC)**

Pouvoir adjudicateur :

APE Lycée Français Blaise Pascal
Carrefour des Charbonnages
BP 20150 Libreville-GABON

Objet de la consultation :

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU
LYCEE BLAISE PASCAL**

AO n° 2024-01

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Pli papier LUNDI 4 MARS A 12 Heures
Envoi électronique Mardi 5 Mars 15 heures

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'**exécution des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux du lycée Blaise Pascal.**

Le titulaire est réputé avoir une parfaite connaissance des espaces à entretenir étant donné que tout renseignement ayant été préalablement obtenu et la visite des lieux réalisée avant la remise des prix. Le titulaire ne pourra en conséquence se prévaloir d'aucune difficulté imprévue ou méconnaissance des surfaces à entretenir.

Le marché prend la forme d'un marché mono-attributaire ordinaire.

Les prestations définies au CC ne sont divisées ni en tranches, ni en lots.

L'exécution du marché est soumise aux conditions techniques décrites dans le Cahier des Charges (CC) définissant le détail de l'ensemble des prestations à réaliser.

ARTICLE 2 – VISITE DES LIEUX

La visite des lieux est obligatoire aux dates et heures indiquées. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la non visite des lieux sera éliminatoire.

Elles sont organisées aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 14 février : 14h
- Vendredi 16 février : 16h30

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les documents composants l'appel d'offre sont les suivants :

- Le Règlement de la Consultation (RC)
- Le Cahier des Charges (CC) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire proposé par le soumissionnaire selon les besoins définis au CC
- Le mémoire technique du titulaire
- L'attestation de visite

Les candidats sont invités à télécharger les documents du dossier de consultation sur le site internet du lycée Blaise Pascal (<https://www.lyceefrançaislibreville.org/>) Menu Actualités et Rubrique *Recrutements et Appel d'offres*.

ARTICLE 4 – SOUS- TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée pour ce marché.

ARTICLE 5 – DUREE ET DELAIS D'EXECUTION DU MARCHE

Le marché est conclu pour une période de 2 ans à compter du 01/04/2024, reconductible 2 fois par période d'1 an, à date anniversaire, sans excéder une durée maximum de quatre (4) ans.

En cas de non reconduction, celle-ci sera notifié à l'entreprise 3 mois avant la date anniversaire du marché.

ARTICLE 6 – REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures devront être remises :

- Soit **sous forme papier dans un pli scellé au plus tard le lundi 04 mars 2024** auprès de l'accueil (bâtiment B). **Le lycée est fermé du 21 février au 3 mars inclus.**

Le pli devra comporter la mention lisible : « **CONSULTATION POUR PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN POUR LE LYCEE BLAISE PASCAL.** »

- **Soit par email, à l'adresse électronique gestionlbv@gmail.com au plus tard le mardi 05 mars 2024 à 15h.**

ARTICLE 7 - PAIEMENT DU MARCHÉ

Article 7.1 - Périodicité et lieux de facturation

Les prestations, seront facturés mensuellement.

Article 7.2 - Modalités d'établissement de la facture

Les factures seront établies en un (1) exemplaire portant, outre les mentions, les indications suivantes :

- La raison sociale du créancier et son adresse.
- La date et le numéro de la facture.
- Le numéro de marché.
- Le numéro de compte
- Le décompte des sommes dues avec le détail des dates de prestation.
- Le montant HT de la prestation, le taux et le montant des taxes, le montant TTC.
- La date de facturation.

Article 7.3 - Mode et délai de règlement du marché

Le titulaire sera payé par virement.

Les sommes dues, seront payées dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture.

ARTICLE 8 - CONNAISSANCE DES LIEUX

Les entreprises sont réputées avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution de la prestation.

Elles devront également faire, dès leur offre, toutes les rectifications éventuellement nécessaires et en inclure les incidences financières dans son prix forfaitaire.

ARTICLE 9 - REGLEMENTATIONS TECHNIQUES CONCERNANT L'EXECUTION DES PRESTATIONS DU MARCHÉ

Les prestations seront établies suivant les prescriptions des codes, lois, décrets, arrêtés, circulaires en vigueur au Gabon.

Par la signature de son marché, chaque titulaire s'engage à respecter cette réglementation.

ARTICLE 10 - ELEMENTS A REMETTRE

Tous les documents, techniques ou administratifs (fiche circuit, attestations de non faillite et de non liquidation judiciaire, extrait d'enregistrement au registre du commerce, attestation d'assurance, attestation de pouvoir pour le signataire, déclaration concernant le chiffre d'affaires, expérience de prestation similaire etc.) seront produits et inclus dans l'offre.

En supplément des documents à fournir, comme stipulé au règlement de la consultation, le titulaire du marché remettra au plus tard vingt (20) jours après la notification du marché les éléments permettant l'accréditation de tous les personnels travaillant sur le site du Lycée Blaise Pascal :

- Fiche de renseignements des personnels (nom, prénom, date de naissance, nationalité, n° de téléphone professionnel)
- Photo d'identité couleur
- Inscription CNSS
- Extrait de casier judiciaire de moins de 6 mois

ARTICLE 6 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature et d'offre dans un délai approprié et identique pour tous.

EXAMEN CANDIDATURE ET OFFRE :

Le pouvoir adjudicateur procédera à la vérification de la production des documents justificatifs relatifs aux conditions de participation, avec notamment :

- La justification d'un niveau de capacité minimal proportionné à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution (Capacité Economique et financière) : Le candidat doit justifier d'un niveau approprié d'assurance des risques professionnels pour l'exécution du présent marché, et d'un chiffre d'affaire permettant l'exécution du présent marché.
- Les capacités techniques et professionnelles, par, notamment, la qualification professionnelle, l'expérience, les moyens humains et matériels pour l'exécution du marché.

Les offres devront être conformes aux prescriptions du cahier des charges. Elles seront jugées à partir des critères suivants :

1. Le prix : 40%. Il sera apprécié en fonction du bordereau des prix proposé par le soumissionnaire.
2. La valeur technique : 60%, appréciée en fonction de la présentation de l'entreprise (10%), des moyens humains et techniques mis en place (25%), de l'organisation pour l'exécution de la prestation (25%) décrits par le candidat dans son mémoire technique.

Les candidats dont l'examen du dossier aura fait apparaître des manquements importants au regard des exigences définies dans le cahier des charges seront écartés.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats les mieux classés. Les candidats pourront être amenés à modifier leur offre. A l'issue de cette négociation, le candidat le mieux classé sera retenu.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser :

Jonathan Chassot, gestionnaire matériel gestionmatlyceelbv@gmail.com
Hawa GUEYE, Directeur administratif et financier gestionlbv@gmail.com